

DECLARATION D'AGADIR

Deuxième Séminaire sur la conservation et la restauration des Antilopes Sahélo-Sahariennes et de leurs habitats (Agadir, Royaume du Maroc, 1-5 mai 2003)

Afin de poursuivre les travaux engagés lors du premier séminaire tenu à Djerba, en Tunisie, en 1998, des représentants des États de l'aire de répartition de six espèces d'antilopes sahélo-sahariennes, soit *Oryx dammah*, *Addax nasomaculatus*, *Gazella dama*, *Gazella leptoceros*, *Gazella cuvieri*, *Gazella dorcas*, des représentants d'institutions scientifiques et d'organisations non gouvernementales ainsi que des experts dans ce domaine se sont réunis à Agadir, Royaume du Maroc, du 1 au 5 mai 2003 pour:

- faire le point, cinq ans plus tard, sur l'état de conservation de ces espèces et de leurs habitats dans les différents pays de leurs aires de distribution,
- faire le point sur les actions engagées et les projets développés visant à la mise en œuvre du Plan d'Action de la CMS,
- mettre à jour le Plan d'Action "Antilopes Sahélo-Sahariennes" de la Convention sur la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage (CMS/Convention de Bonn) adopté à l'issue du séminaire de Djerba,
- définir les priorités d'action pour la conservation et/ou la réintroduction de ces espèces,
- renforcer la portée et l'efficacité de l'action concertée, pilotée par le Conseil Scientifique de la CMS,
- renforcer la coopération internationale à moyen et à long terme, y compris progresser vers le développement d'un accord sous les auspices de la CMS.

Ce second séminaire a été convié par le Secrétariat de la CMS (Secrétariat du PNUE/CMS) sous l'égide de la Conférence des Parties, à l'initiative du Conseil Scientifique de la Convention.

Les États de l'aire de répartition représentés étaient: l'Algérie, le BURKINA FASO¹, l'Éthiopie, le MALI, la MAURETANIE, le MAROC, le NIGER, le SENEGAL, le Soudan, le TCHAD, et la TUNISIE.

La BELGIQUE et la FRANCE étaient également représentés chacun par un ou plusieurs représentants et/ou par un ou plusieurs experts.

Le séminaire fut formellement ouvert par le Secrétaire Général du Département des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification, M. Mohamed Anechoum, et le Secrétaire Exécutif du PNUE/CMS, M. Arnulf Müller-Helmbrecht. Il fut présidé par M. Mohamed Ankouz, Directeur de la Conservation des Ressources Forestières du Département des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification du Royaume du Maroc. Le Secrétariat du PNUE/CMS, représenté par son Secrétaire Exécutif, et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), représenté par le Dr Roseline C. Beudels-Jamar de Bolsée, représentant également la Présidence du Conseil Scientifique de la CMS, et le Dr Koen Desmet, assuraient le secrétariat du séminaire.

¹ Les Etats écrits en majuscule sont Parties à la CMS

Le point focal CMS du Maroc, M. Mohamed Ankouz, et le conseiller scientifique, M. Abdellah El Mastour, le Directeur du Parc National de Souss Massa, M. Mohammed Ribbi, d'autres membres du Département des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification ainsi que toute l'équipe du Parc National de Souss Massa, ont assisté à l'organisation du séminaire.

Le Groupe d'Intérêt Sahélo-Saharien (GISS), constitué depuis 1999, a tenu, pour des raisons manifestes de convergences d'objectifs et de motivation, sa quatrième réunion à la suite du séminaire de la CMS. La plupart des membres du GISS ont activement participé et contribué, par leurs différentes expertises, aux travaux du séminaire.

Les représentants des différents États de l'aire de répartition et des experts internationaux invités ont fait rapport, en mettant l'accent sur l'évolution des cinq dernières années, sur l'état de conservation des six espèces et de leurs habitats, les tendances, la dynamique des populations, les menaces, et les mesures prises pour leur conservation et leur restauration. Ces rapports ont montré que, mis à part quelques situations particulières, l'état de l'ensemble des populations *in situ* s'est encore aggravée depuis le séminaire de Djerba, et que les antilopes Sahélo-Sahariennes sont, à l'état sauvage, dans une situation de plus en plus critique et qu'il est urgent d'arriver à mettre en œuvre le Plan d'Action.

Les principales menaces identifiées sont toujours: les prélèvements illégaux, la chasse continuelle, sécheresse et désertification, la perte d'habitats favorables, un manque de ressources, un manque d'engagement, et une certaine indifférence de la communauté internationale pour une région qui ne représente pas un haut lieu de concentration de la biodiversité de la planète.

En particulier, les représentants de la plupart des États de l'aire de répartition signalent que la principale menace actuelle est la chasse excessive, organisée par des groupes en provenance des pays du Golfe, au mépris des législations nationales et des accords internationaux. Ces campagnes de chasse contrecarrent tout effort de restauration de la faune Sahélo-Saharienne, état de fait déjà identifié à la réunion de Djerba. Étant admis maintenant que cette situation, si elle n'est pas rapidement contrôlée, rendra les efforts de conservation consentis par la communauté internationale inutiles, le séminaire, guidé par un groupe de travail composé de représentants de 10 états de l'aire de répartition, a élaboré une recommandation (point 5) pour attirer l'attention immédiate de toutes les parties concernées sur ce problème grave.

Le séminaire a organisé ses travaux autour de deux groupes de travail, géographiquement repartis, avec les pays du nord soit l'Algérie*, le MAROC, la MAURITANIE* et la TUNISIE constituant le premier groupe, et les pays du centre et du sud Saharien soit l'Algérie* le BURKINA FASO, l'Éthiopie, le MALI, la MAURITANIE*, le NIGER, le SENEGAL, le Soudan et le TCHAD constituant le second groupe. Les groupes ont travaillé principalement sur l'identification des actions prioritaires à mettre en œuvre sur les quatre prochaines années. Un troisième groupe de travail, sous la coordination de M. John Newby, s'est attaché à mettre à jour, avec

* L'Algérie et la Mauritanie étaient représentées dans les deux groupes

chaque délégation et experts, les informations actuelles sur l'état de conservation des antilopes Sahélo-Sahariens.

Le séminaire a également mis en place un groupe de travail restreint dont le mandat est de développer, avec le Secrétariat de la CMS, un projet de mémorandum d'accord entre les États de l'aire de répartition, incluant l'identification de moyens permettant de développer la coopération internationale pour arriver à restaurer, conserver et gérer ces espèces.

Le séminaire:

1. * adresse au Royaume du Maroc, en la personne de Monsieur le Secrétaire Général du Département des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification, M. Mohamed Anechoum, et de M. Mohamed Ankouz, Directeur de la Conservation des Ressources Forestières du même Département, ses vifs remerciements pour sa généreuse hospitalité;
 - * remercie les différentes institutions qui ont contribué à la tenue de cette réunion, en particulier:
 - le Département des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification du Royaume du Maroc;
 - la Conférence des Parties de la CMS;
 - les Services du Premier Ministre aux Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles de Belgique;
 - le Ministère de l'Environnement de la Région Flamande de Belgique;
 - le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE);
 - * adresse à la Conférence des Parties de la CMS, au travers du Secrétariat PNUE/CMS, et à l'IRSNB, ses remerciements pour l'organisation de la réunion et pour la coordination des aspects scientifiques visant la mise en œuvre de la restauration et la conservation des antilopes Sahélo-Sahariennes; adresse également ses remerciements à son Président, M. Mohamed Ankouz, Directeur de la Conservation des Ressources Forestières du Royaume du Maroc, qui a su mener à bien les travaux de la réunion;
2. Informé plus en profondeur de l'état critique de conservation des six espèces concernées au travers des rapports des experts des pays Sahélo-Sahariens, fait appel aux gouvernements de ces pays pour augmenter leurs efforts en ce qui concerne la protection et la restauration des espèces concernées et leurs habitats;
3. félicite les États de l'aire de répartition et les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour les projets entrepris jusqu'ici et qui ont donné des résultats prometteurs, et les encourage à continuer leurs efforts, y compris l'assistance financière, et les encourage aussi à permettre à d'autres États de l'aire de répartition de bénéficier de leurs expériences;
4. remercie l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) pour leurs contributions généreuses et

l'assistance de leurs experts au développement et au financement du premier projet régional de mise en œuvre du plan d'action "antilopes Sahélo-Sahariennes" de la CMS;

5. remercie le Groupe d'Intérêt Sahélo-Saharien (GISS), son président, le Dr Steve Montfort, et l'ensemble de ses membres, pour leurs précieuses contributions techniques aux travaux du séminaire, pour leurs importantes contributions au soutien et à la mise en œuvre du plan d'Action de la CMS;
6. note l'appel de Djerba, concernant les dommages sérieux causés par certains chasseurs et fauconniers à la faune sauvage de plusieurs pays de la région Sahélo-Saharienne, en particulier à des espèces menacées de disparition, parmi lesquelles les antilopes et d'autres espèces strictement protégées et listées notamment en annexe I de la CMS et dans les lois nationales des pays en cause;

et sur base d'un rapport d'un groupe de travail de représentants de dix pays de l'aire de répartition des Antilopes Sahélo-Sahariennes,

- prend note que l'appel du séminaire de Djerba de février 1998 est resté sans effet, que chasseurs et fauconniers causent toujours des dommages très sérieux à la faune sauvage de plusieurs pays de la région Sahélo-Saharienne, y compris à des espèces en voie d'extinction et strictement protégées comme les antilopes et les outardes,
- constate que ces pratiques de chasse sont en contradiction flagrante avec les lois nationales et les engagements législatifs pris dans le cadre de traités internationaux, et compromettent les efforts des autorités compétentes des états de l'aire de répartition et ceux de la communauté internationale, états, organisations internationales et organisations non gouvernementales, efforts qui tentent de préserver les derniers individus encore vivants à l'état sauvage, et de rétablir des populations viables de ces espèces;
- appelle les autorités politiques des pays concernés ainsi que les chasseurs et fauconniers invités
 - à respecter la législation des États de l'aire de répartition des antilopes Sahélo-Sahariennes ;
 - à supporter les efforts des ces États de rétablir, sous les auspices de la CMS, des effectifs viables des antilopes Sahélo-Sahariennes et
 - à respecter les engagements pris par les gouvernements concernés, dans le cadre de la ratification de conventions internationales, de restaurer et/ou de maintenir durablement les populations de ces espèces;
- requiert de la CMS l'examen du présent appel permettant dans le cadre des règles de la Convention, de prendre les mesures appropriées envers les autorités de tous les pays concernés en vue d'entreprendre les mesures techniques et institutionnelles adéquates pour mettre fin à toutes pratiques de prélèvement non conformes aux dispositions légales dans ce domaine et à l'utilisation rationnelle et durable;

7. adopte le Plan d'Action modifié par les travaux des deux groupes de travail du séminaire, et demande au Secrétariat du séminaire de le finaliser suivant ses recommandations, et de le diffuser à tous les participants du séminaire ainsi qu'à toutes les organisations compétentes au niveau national et international;
8. invite:
 - toutes les institutions gouvernementales, nationales et internationales des États de l'aire de répartition et celles extérieures de l'aire de répartition, à mettre en œuvre ce Plan d'Action "antilopes Sahélo-Sahariennes" révisé et à l'intégrer dans leurs activités, y compris leurs stratégies de conservation et de développement ainsi que de lutte antidésertification;
 - les institutions gouvernementales internationales et supranationales, en particulier les organes de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD), le Fond pour L'Environnement Mondial (FEM), la Banque Mondiale (BM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Union Européenne (UE), à soutenir la mise en œuvre de ce Plan d'Action révisé en intégrant ses recommandations dans les priorités de leurs programmes de travail et en assistant techniquement et financièrement le développement de la coopération transfrontalière et la mise en œuvre d'actions concertées;
 - les institutions nationales et supranationales impliquées dans la conservation et l'utilisation durable de la faune et de la flore africaines à collaborer au développement et la mise en œuvre des actions identifiées dans le Plan d'Action;
9. demande aux États de l'aire de répartition des antilopes Sahélo-Sahariennes de développer et de conclure un Accord ou un Mémoire d'Accord sous les auspices de la CMS, de façon à établir un cadre pour la conservation et la gestion de ces espèces à long terme;
10. note avec satisfaction que des représentants d'états de l'aire de répartition des antilopes Sahélo-Sahariennes se sont proposés à former un groupe de travail pour assister le Secrétariat PNUE/CMS pour préparer un premier projet de Mémoire d'Accord;
11. demande au groupe de travail ASS de la CMS de poursuivre ses travaux de rassemblement et de diffusion de l'information nécessaire afin de:
 - permettre aux experts des organisations nationales et non gouvernementales de développer des projets appropriés;
 - mettre à la disposition des États de l'aire de distribution un répertoire de mesures appropriées au développement de plan de gestion de sites, au renforcement institutionnel, à la formation, à la recherche, et à la sensibilisation du public;
 - faciliter l'intégration des préoccupations de conservation dans différents secteurs tels que l'agriculture, la foresterie ou l'utilisation rationnelle de la faune;

- préparer, pour les États de l'aire de répartition, des propositions permettant d'intégrer la conservation des espèces, des habitats et des écosystèmes au développement des populations locales;
- continuer à faire rapport au Conseil Scientifique de la CMS, ainsi qu'au Comité Permanent de la CMS;
- compléter et tenir à jour la base de données et le site Internet initiés par l'IRSNB;

12. décide de se réunir une nouvelle fois d'ici quatre ans pour:

- faire le point sur les progrès accomplis;
- réviser le Plan d'Action en fonction des progrès et des échecs constatés;
- débattre des possibilités d'améliorer la mise en œuvre de ce plan d'Action sur base de l'expérience acquise;

13. demande à la CMS d'organiser une telle réunion et de rechercher les fonds nécessaires pour y parvenir;

14. lance un appel aux pays Sahélo-Sahariens qui ne l'ont pas encore fait, afin qu'ils accèdent le plus tôt possible à la CMS, et mettent la Convention en application.

Fait à Agadir, Royaume du Maroc, le 6 mai 2003

Confirmant la formulation correcte de la Déclaration du Séminaire:



Dr. Roseline C. Beudels-Jamar de Bolsée
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
Bruxelles, Belgique



Arnulf Müller-Helmbrecht
Secrétariat PNUE/CMS
Bonn, Allemagne

Date: 7 mai 2003